

Section 1

Sommaire des résultats

	31.12.2021	31.12.2018
Situation financière selon l'approche de continuité		
Valeur marchande de l'actif	1 449 351 000 \$	1 055 188 400 \$
Objectif de capitalisation selon l'approche de continuité	1 340 217 000 \$	998 060 400 \$
Excédent (déficit) de capitalisation	109 134 000 \$	57 128 000 \$
Degré de capitalisation (volet PD seulement)	121,6 %	116,6 %
Situation financière selon l'approche de solvabilité		
Actif de solvabilité	1 447 351 000 \$	1 053 688 400 \$
Passif de solvabilité	1 642 837 000 \$	1 239 031 800 \$
Excédent (déficit) de solvabilité	(195 486 000 \$)	(185 343 400 \$)
Degré de solvabilité (volet PD seulement)	75,8 %	68,3 %
Exigences de capitalisation au cours de l'année qui suit celle de l'évaluation (sans tenir compte du décalage des cotisations)¹		
Cotisation d'exercice totale (régulière et supplémentaire)	59 717 000 \$	44 451 100 \$
Cotisations obligatoires estimatives des participants	(24 645 000 \$)	(18 103 000 \$)
Cotisation d'exercice estimative de l'employeur	35 072 000 \$	26 348 100 \$
Cotisation d'exercice de l'employeur exprimée sous forme d'un pourcentage des gains admissibles des participants (volet PD)	4,77 %	2,66 %

¹ Fournies à titre d'information seulement. Les cotisations doivent être versées au régime conformément aux sections Exigences minimales de capitalisation et Cotisation maximale admissible contenues dans le présent rapport. Le présent Sommaire ne tient pas compte des dispositions relatives au décalage des cotisations requises.

	31.12.2021	31.12.2018
Cotisation d'équilibre minimale	0 \$	0 \$
Cotisation annuelle minimale estimative de l'employeur pour la composante à prestations déterminées (volet PD)	16 519 000 \$	7 795 900 \$
Montant estimatif de la cotisation maximale admissible de l'employeur pour la composante à prestations déterminées (volet PD)	212 005 000 \$	193 139 300 \$
Date de la prochaine évaluation	31 déc. 2024	31 déc. 2021

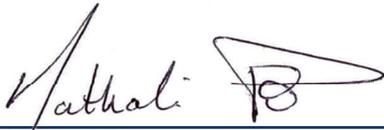
Section 8

Opinion

À notre avis, aux fins des évaluations,

- les données sur la participation sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables;
- les hypothèses utilisées sont appropriées; et
- les méthodes utilisées sont appropriées.

Nous avons produit le présent rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada. Il respecte également les normes de capitalisation et de solvabilité prescrites par la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*.



Nathalie Perreault
Fellow de l'institut canadien des actuaires

26 septembre 2022

Date



Jean-François Poirier
Fellow de l'institut canadien des actuaires

26 septembre 2022

Date